



Domicile conjugal propriété du mari

Par **sorcinette**, le **26/01/2012 à 20:55**

Bonjour, rn mon mari a demandé le divorce, la garde de notre fils âgé de 16 ans et l'octoi du domicile conjugal qui est un bien légué par sa grand mère. nous sommes mariés depuis 1994 (vit commune depuis 1990) sous le régime de la séparation des biens. Je ne souhaite pas divorcer pour l'instant rnMon mari entretient une relation extraconjugale depuis 18 mois avec l'infirmière de son entreprise située sur la commune où nous vivons et dont il est maire depuis 15 ans.et l'affiche dans des lieux publics, l'a installé dans un appartement à 15 minutes de chez nous depuis début décembre 2011 (mariée elle aussi son mari a demandé le divorce de son côté)rnSalaire mari d'environ 4000€/mois,moi 930€/moisrnJ'ai arrêté toute activité professionnelle pendant plus de 10 ans pour m'occuper des 2 enfants qu'il avait de son précédent mariage(décision tribunal) dont 1 handicapé lourd décédé depuis 5 ans rnNotre fils commun souhaite rester avec moi, dans la maison où il a toujours habité depuis sa naissancernQue peut il se passer? le JAF peut il décidé de m'octroyer le domicile conjugal pendant un certain temps? peut il me demander de quitter ce domicile? quel recours aurais je si une telle décision était prise? mon mari devra t'il me proposer quelque chose pour me loger?rnSi j'acceptais le divorce la prestation compensatoire prendra t'elle en compte les années a élevé ses enfants?

Par **cocotte1003**, le **27/01/2012 à 22:57**

Bonjour, vous devriez consulter un avocat car votre mari peu tres bien demander le divorce et obtenir lors de la premiere audience le droit de résidence séparée et au bout de 2 ans le divorce. la pension compensatoire est faite pour rééquilibrer les revenus. vous pouvez tout demander et le juge prendra un décision en fonction des justificatifs que chacun apportera, cordialement